

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Prise en charge des addictions en Valais: L'intenable situation !**

Salvan, le 19 février 2018. La nouvelle Fondation Rives-du-Rhône est revenue à la charge auprès de la Conseillère d'Etat Esther Waeber Kalbermatten. Elle lui a adressé une lettre recommandée accompagnée d'un dossier dûment documenté pour obtenir le droit d'accueillir à titre provisoire et dès le début mars dans ses locaux de Crans-Montana, des personnes souffrant d'addictions. Cette demande d'autorisation provisoire est requise dans l'intervalle de l'examen du dossier et d'un mandat de prestations; elle ne sort pas d'une boîte mais résulte de plusieurs facteurs: la nécessité de répondre à la demande (liste d'attente); l'hémorragie sans précédent constatée au sein de la Fondation Addiction Valais (FAV) - 70 personnes sur 95 parties ou licenciées depuis 2013, - et surtout la volonté de soigner les personnes en souffrance selon un concept thérapeutique revisité, ayant porté ses fruits depuis des décennies, reconnu internationalement et soutenu par d'éminents experts. La Fondation Rives-du-Rhône appuie aussi sa démarche en contestant la procédure et de nombreuses conclusions du rapport d'audit mandaté en fin d'année dernière par la Cheffe du Département de la Santé, des Affaires sociales et de la culture (DSSC) du Canton.

« Plus de temps à perdre, les dégâts sont déjà trop importants, c'est une question de santé publique prioritaire en Valais », estiment les dirigeants de la nouvelle Fondation Rives-du-Rhône. Cette dernière souligne les incohérences du rapport d'audit mené à la demande la Conseillère d'Etat en charge et rendu en décembre dernier. Ces incohérences sont nombreuses, du nombre et de l'éventail des personnes auditées aux agissements de la FAV en matière de politique du personnel pour ne se limiter qu'à ces seuls aspects. La Fondation

**« Déjà la liste d'attente  
dépasse la dizaine de  
personnes en souffrance. »**

Rives-du-Rhône met en doute les moyens donnés à l'expert pour accomplir sa mission et dont la conclusion est pourtant sans équivoque, mettant explicitement le doigt sur la responsabilité du Conseil de Fondation de la FAV, ainsi que sur « la non-coopération et le peu d'empressement d'une partie de l'organisation » face au mandataire. Selon les termes mêmes de cet expert, extrait du rapport: « La situation actuelle est sans issue ». L'Association des amis et anciens de la Fondation Rives-du-Rhône, forte à ce jour de plus de 2500 membres, s'exprime largement sur ce dossier dans les colonnes de la dernière édition de son journal, disponible en ligne.

### **Foyers des Rives-du-Rhône: une référence européenne depuis 37 ans**

C'est bien pour remédier à cette situation de crise et de dégradation continue des efforts de prises en charge sur territoire valaisan des personnes souffrant d'addictions que s'est constituée en septembre dernier la nouvelle Fondation Rives-du-Rhône. Elle prévoyait l'ouverture au 1er janvier d'une structure d'accueil; le personnel a été engagé (une douzaine de personnes), le concept thérapeutique a été revisité; la commission médicale est en place, le système de qualité finalisé pour la certification et un premier lieu d'accueil est disponible sans délai à la Fondation le Rosyl à Crans-Montana. Objectif final à terme: accueillir une trentaine de personnes sur deux sites. « Déjà la liste d'attente dépasse la dizaine de personnes en souffrance. », relève Xavier Roduit, directeur de la nouvelle entité. Mais avant d'ouvrir les portes

aux premiers résidents, il faut obtenir un feu vert provisoire de l'administration cantonale ; c'est tout le sens d'un véritable combat mené depuis (trop) longtemps, et notamment relayé par voie d'interventions au Grand Conseil. Toutes les actions sont jusqu'ici restées sans écho favorable et comme en lévitation.

« Cette situation est d'autant moins compréhensible que nous disposons de tous les réquisits pour accomplir notre mission dans les limites fixées par les règles de loi », souligne Xavier Roduit. « Les conflits d'intérêts personnels auraient-ils pris le dessus sur les priorités des personnes en souffrance ? », c'est la grande question posée par le directeur de la Fondation Rives-du-Rhône face au mur qui s'est dressé devant les démarches officielles de la nouvelle entité.

Car dans le journal des amis et anciens de cette Fondation, les rappels au concept thérapeutique soutenus par d'éminents experts sont expressément décrits ; les témoignages sont légions en faveur de cette approche, un concept opératif aidant les bénéficiaires, dans un cadre de sevrage complet, à redonner du sens à leur vie, selon l'expression consacrée. Ces prestations sont sollicitées par tous les réseaux de placement ; elles ont fait leurs preuves depuis 1981, ouvrant même l'approche aux mineurs dès 17 révolus en collaboration avec les services de protection de la jeunesse et les tribunaux concernés de la Suisse romande et du Tessin.

### Personnes de contact

Xavier Lavanchy  
Président ad interim de l'Association des amis et anciens  
t 079 699 23 37  
e-mail: xavier.lavanchy@lexcetera.ch

Xavier Roduit  
Directeur Foyer Rives-du-Rhône  
t 079 776 40 43  
e-mail: xavier.roduit@rives-du-rhone.ch

### Pétition accessible en ligne

Les arguments posés, les membres et soutiens activés, qu'entreprendre pour trouver crédit au sein des services cantonaux de la Santé sous l'œil avisé du grand public ? En parallèle au journal édité par l'Association des amis et anciens des Rives-du-Rhône, présidée par Xavier Lavanchy, la nouvelle Fondation a ouvert son site internet [www.rives-du-rhone.ch](http://www.rives-du-rhone.ch). En marge des événements qu'elle y organise, des actualités et des explications sur sa démarche, la nouvelle Fondation a lancé une pétition et appelle aux signatures ainsi qu'aux soutiens les plus larges possibles, soit en devenant membre de l'Association des amis et anciens, soit en effectuant un don. « Nous comptons à très court terme sur la qualité d'analyse et la distance critique de nos élus pour lever enfin la barrière administrative qui nous empêche aujourd'hui d'effectuer notre travail auprès des personnes en souffrance, alors même que toutes les composantes juridiques et opérationnelles sont réunies en conformité avec la loi pour leur offrir les prestations dont ils ont un urgent besoin », souligne Xavier Roduit en guise de cri du cœur et de la raison.

### Annexes

- Prise de position officielle de la Fondation Rives-du-Rhône concernant la nouvelle plateforme d'informations d'Addiction Valais.
- Journal de l'Association des amis et anciens de la Fondation Rives-du-Rhône édition février 2018

### Site de référence

[www.rives-du-rhone.ch](http://www.rives-du-rhone.ch)